

BACCALAURÉATS PROFESSIONNELS

ACCUEIL – RELATION CLIENTS – USAGERS
COMMERCE
GESTION - ADMINISTRATION
LOGISTIQUE
TRANSPORT
VENTE
MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ

Session : 2018

Épreuve d'économie et droit

Durée : 2h30

Coefficient : 1

DOSSIER CORRIGÉ

Ce dossier comprend 6 pages numérotées de DC 1/6 à DC 6/6.

BARÈME

PARTIE I : ANALYSE DOCUMENTAIRE	/12 points
PARTIE II : CONDUITE DE L'ÉTUDE	/08 points
TOTAL DE L'ÉPREUVE :	/20 points

RAPPEL :

Il s'agit d'une proposition de corrigé. À ce titre, toute autre production cohérente du candidat doit être acceptée.

Valoriser l'illustration des propos avec des situations vécues par l'élève au cours de ses différentes périodes de formation en milieu professionnel et/ou en tant que consommateur et/ou citoyen mais également de ses observations du monde socio-économique.

Référentiel :

3-1 : Le management des RH.

3-2 : La durée du travail – la formation.

3-3 : La négociation collective – la représentation des salariés.

4-1 : L'organisation du facteur travail.

Baccalauréat Professionnel Secteur Tertiaire	AP 1806-ECODROI c	Session 2018	DC
U11 - Épreuve d'économie et droit	Durée : 2h30	Coefficient : 1	Page 1/6

PARTIE I : ANALYSE DOCUMENTAIRE
--

TRAVAIL À FAIRE

- 1.1. Analyser les documents 1, 2 et 3 en complétant les fiches d'analyse en **annexes A, B, et C (à rendre avec la copie)**.

Sur votre copie, résumer, en 6 lignes maximum, les idées principales du document 4.

- 1.2. **Sur votre copie**, et à l'aide de vos connaissances et des documents, expliciter :

- « L'objectif du droit à la déconnexion est de permettre aux salariés de concilier vie personnelle et vie professionnelle » (document 1).

La possibilité d'organiser son temps de travail (télétravail par exemple) d'être réactif en cas d'urgence, de ne pas se laisser envahir par la surcharge de travail. Le salarié peut décider de travailler en dehors de l'entreprise et répondre de façon instantané au son supérieur, à ses collaborateurs. Il est plus indépendant.

- « Pour autant, les salariés ne veulent pas perdre l'autonomie et la souplesse que leur permettent les outils numériques » (document 2).

L'hyperconnexion et le numérique amène les salariés à travailler de plus en plus hors de leur temps légal de travail, ce qui entraîne des dysfonctionnements au sein de leur vie privée (ne voient plus leurs enfants, leur famille, vie sociale diminuée...). Les outils numériques facilitent l'organisation du travail permettant une plus grande latitude, mais ils n'en demeurent pas moins un danger car les temps de repos et congés ne sont pas respectés.

Ce droit apparaît comme un « *garde-fou* » contre les abus de l'usage des outils numériques avec une connexion à distance.

- 1.3. Pour approfondir votre recherche, vous avez 2 documents supplémentaires 5 et 6. Vous choisissez de n'en garder qu'un seul pour argumenter votre projet. Vous présenterez pourquoi vous retenez un document et pourquoi vous ne retenez pas l'autre. Vous complétez **l'annexe D (à rendre avec la copie)**.

Baccalauréat Professionnel Secteur Tertiaire	AP 1806-ECODROI c	Session 2018	DC
U11 - Épreuve d'économie et droit	Durée : 2h30	Coefficient : 1	Page 2/6

ANNEXE A**À compléter et à remettre avec la copie.**

Remarques préalables : les propositions qui suivent ne prétendent pas à l'exhaustivité ni à ce qu'elles soient reprises dans leur intégralité par le candidat.

FICHE D'ANALYSE DOCUMENT 1	
Source du document	Le journal du net
Date du document	Mai 2017
Titre du document	Droit à la déconnexion : définition et mise en place
Idées fortes	<p>Texte de loi instituant le droit à la déconnexion. Définition du droit à la déconnexion la mise en œuvre dans les entreprises. Si le comité d'entreprise n'existe pas (entreprise de moins de 50 salariés), ce sont les DP qui doivent être consultés. La loi El Khomri ne prévoit pas d'obligation d'aboutir à un accord. La loi n'oblige pas l'employeur d'aboutir à un accord d'entreprise avec les représentants du personnel sur ce sujet.</p>

ANNEXE B**À compléter et à remettre avec la copie.**

FICHE D'ANALYSE DOCUMENT 2	
Source du document	Le point
Date du document	24/10/2016
Titre du document	Les affres de l'hyperconnexion
Idées fortes	<p>Les résultats d'une étude sur l'usage croissant des outils numériques dans et hors travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chiffres de l'hyperconnexion et l'usage intensif des outils hors temps de travail, classés par CSP et âge, - Les outils numériques apportent une souplesse dans le travail et des opportunités professionnelles, - Danger de l'hyperconnexion et besoin de protéger les salariés.

Baccalauréat Professionnel Secteur Tertiaire	AP 1806-ECODROI c	Session 2018	DC
U11 - Épreuve d'économie et droit	Durée : 2h30	Coefficient : 1	Page 3/6

ANNEXE C**À compléter et à remettre avec la copie.**

FICHE D'ANALYSE DOCUMENT 3	
Source du document	http://www.elagia.fr/actualites/le-cote-obscur-des-outils-numeriques-quels-effets-sur-les-risques-professionnels
Date du document	27/09/2016
Titre du document	Le côté obscur des outils numériques : quels effets sur les risques professionnels ? (extraits)
Idées fortes	Intensification du travail et réduction de l'autonomie, Surcharge de travail et en urgence = tensions et violences au travail, Déséquilibre entre vie personnelle et vie professionnelle, Augmentation des incivilités dues aux tensions croissantes (surcharge de travail), Fatigue physique et mentale, Augmentation des risques liés aux postures au travail.

Puis, **sur votre copie**, résumer, en 6 lignes maximum, les idées principales du document 4.

6,7 actifs sur 10 utilisent les numériques plus de 3 heures/jour.

59 % considèrent l'usage des numériques comme un progrès, cependant 62 % des français souhaitent une régulation de leur usage dans les entreprises.

Seul 1/3 des salariés ne se connectent jamais hors du temps de travail.

ANNEXE D**À compléter et à remettre avec la copie.**

Je justifie mon choix de manière rédigée	
Je retiens le document n°5	Chef d'entreprise concerné et conscient des risques du numérique. Salarié qui est en repos, et coupé du travail (bain). Décalage du chef d'entreprise qui transmet le texte de lois un vendredi soir pour un retour le lundi matin donc il n'a pas compris la mesure.
Je retiens le document n°6	La séparation entreprise/vie privée (l'enfant, le papa, le domicile) et la vie professionnelle (téléphone, tenue pro, prise téléphonique) qui ne se fait pas, d'où la nécessité de cette loi.

Baccalauréat Professionnel Secteur Tertiaire	AP 1806-ECODROI c	Session 2018	DC
U11 - Épreuve d'économie et droit	Durée : 2h30	Coefficient : 1	Page 4/6

PARTIE II : CONDUITE DE L'ÉTUDE

À l'aide de vos **connaissances, du travail effectué en première partie** et en veillant à illustrer vos propos avec des **situations vécues** au cours de vos différentes périodes de formation en milieu professionnel et de **vos observations du monde socio-économique**, rédiger une étude structurée qui doit permettre de répondre à la problématique :

Le droit à la déconnexion est-il une mesure efficace contre l'hyperconnexion des salariés ?

Pour cela, vous structurerez votre étude en respectant les 4 parties ci-dessous. Les points 2 et 3 devront faire l'objet d'un **écrit argumenté** de 15 lignes environ chacun.

- 1/ Présenter la problématique et expliciter ses concepts essentiels.
- 2/ Présenter la nécessité de la mise en place du droit à la déconnexion.
- 3/ Présenter le cadre juridique du droit à la déconnexion et les modalités de mise en place.
- 4/ Présenter de manière synthétique et justifier votre position personnelle sur la problématique.

RAPPEL :

Valoriser l'illustration des propos avec des situations vécues par l'élève au cours de ses différentes périodes de formation en milieu professionnel et/ou en tant que consommateur et/ou citoyen mais également de ses observations du monde socio-économique.

1/ Présentation générale de la problématique. (Document 2)

L'évolution du travail et l'usage croissant des TICE a poussé le législateur à introduire dans la loi Travail, le droit à la déconnexion. (*Accepter toutes idées pertinentes*).

Expliciter les concepts essentiels de la problématique :

Le droit à la déconnexion : institué dans la loi travail, le droit à la déconnexion consiste pour tout salarié à se déconnecter des outils de travail numériques avec une connexion à distance pendant ses temps de repos quotidiens, hebdomadaires, ou pendant ses congés ou RTT. Ceci est fait pour limiter les risques psycho-sociaux inhérents à l'hyperconnexion.

2/ La nécessité de la mise en place de cette mesure.

Les risques psycho-sociaux :

- Stress,
- Burnout,
- Demande psychologique ou charge mentale,
- Dépendance accrue au rythme imposé pour les systèmes d'information,
- Réduction de l'autonomie décisionnelle,
- Développement des incivilités numériques,
- Déséquilibre entre vie professionnelle et vie personnelle et familiale (surcharge).

Baccalauréat Professionnel Secteur Tertiaire	AP 1806-ECODROI c	Session 2018	DC
U11 - Épreuve d'économie et droit	Durée : 2h30	Coefficient : 1	Page 5/6

Les risques professionnels :

- Postures du travail, risque de cervicalgie et de TMS (les troubles musculosquelettiques),
- Fatigue visuelle.

(Doc 1 et 3)

3/ Le cadre juridique du droit à la déconnexion et les modalités de mise en place.

Cadre juridique :

Institué par la loi Travail du 21 juillet 2016, ou loi El Khomri, chapitre II, art. 55.

Cette loi ne prévoit pas de définition claire et précise du droit à la déconnexion ; il n'est donc pas écrit dans la loi ni dans le code du travail.

Modalités de mise en place :

La loi ne donne aucune obligation. Ce sont aux entreprises de définir les modalités du droit à la déconnexion. À compter du 1^{er} janvier 2017, le droit sera un thème pouvant être abordé lors des N.A.O (négociations annuelles obligatoires), sur la qualité de vie au travail, et devra se matérialiser par un accord d'entreprise, ou, à défaut, une charte.

(Doc 1 et 2)

Profil du salarié déjà très connecté dans leur vie personnelle. Ils voient comme une avancée l'utilisation des TIC au travail notamment en matière d'autonomie et de souplesse dans l'organisation du travail. Il souhaite avoir des formations complémentaires en matière de TIC. Mais sont favorables à une régulation de leur utilisation en dehors de leur temps de travail.

(Doc 1 et 4)

4/ Présenter de manière synthétique et justifier votre position personnelle sur la problématique.

Le candidat expose sa position personnelle et argumentée : accepter toutes propositions cohérentes.

Baccalauréat Professionnel Secteur Tertiaire	AP 1806-ECODROI c	Session 2018	DC
U11 - Épreuve d'économie et droit	Durée : 2h30	Coefficient : 1	Page 6/6